

CLE Vouge – FRDG252

Type de masse d'eau	ESO
Code masse d'eau	FRDG252
Nom masse d'eau	Sables, graviers et argiles – Saint-Cosmes du Val de Saône
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	BSS001JBXK – Forage la Racle – P90=47 mg/l BSS001KPTP - Puits de la Croix Blanche Forage – P90 = 41 mg/l
Communes concernées par la demande	6 communes : Aiserey, Brazey-en-Plaine, Longecourt-en-Plaine, Marliens, Montot, Saint-Usage
Contenu de la demande	- Demande de classement en totalité des communes concernées par le secteur de la Vouge
Argumentaire du contributeur	<p>Demande de classement des communes en totalité des communes de la Vouge.</p> <p>Les cours d'eau du bassin de la Vouge subissent de l'eutrophisation (carte 5B-A du SDAGE RM 2022-2027). Les eaux souterraines présentent des teneurs en nitrates élevées. Il n'y a aucune raison pour que les communes du bassin de la Vouge (6 en l'occurrence) soient partiellement ou soient absentes du périmètre de zonage de la zone vulnérable.</p> <p>Par ailleurs, le SAGE de la Vouge 2014 qui sera révisé demandera vraisemblablement un traitement plus poussé des STEP sur les paramètres nitrates et phosphores que ceux que prévoit la réglementation. La détermination de l'ensemble des communes du bassin versant dans la zone vulnérable au titre de la protection des eaux superficielles et souterraines contre les nitrates d'origine agricole est plus que pertinente.</p>
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	<p>La demande concerne le classement en totalité de plusieurs communes classées au titre des masses d'eau souterraines et des masses d'eau superficielles. La quotité de classement indiquée dans le projet V1 soumis en concertation paraît erroné à l'aulne des éléments de superposition suivants :</p> <p>Cette proposition sera intégrée dans le projet de zonage V2.</p> <p>En détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brazey-en-Plaine : classée en totalité au titre de la MESO FRDG252 + classement au titre des ESU (FRDR645 et FRDR10142); - Aiserey : classement en totalité au titre des ESU uniquement : FRDR645 (66,6% de recouvrement) et FRDR10142 (33,3 % de recouvrement) ; - Longecourt-en-Plaine : classement en quasi-totalité au titre des ESU

	<p>FRDR645 (42,7 % au titre de la superposition avec la Vouge), FRDR10142 (54,7 % au titre de la Bière) et FRDR11071 (2% au titre de la Varaude) ⇒ proposition de classement en totalité pour la V2 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marliens : en totalité au titre de la FRDR10142 (100 % de recouvrement) - Montot : en totalité au titre des ESO : FRDR252 et en totalité au titre des ESU FRDR10142 et FRDR646 (58,6 % + 41,3 % de recouvrement) ; - Saint-Usage : classée en totalité au titre de la FRDG252 et en parallèle classée partiellement au titre de la FRDR10142 (55,5 %), FRDR646 (8%) et FRDR645 (6,3%) <p>Les communes sont donc bien proposées en totalité en V2.</p> <p><i>N.B : La quotité de classement sera vérifiée lors de la délimitation infra-communale.</i></p>
Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> • Classement des communes en totalité pour la V2
Évolutions	Pas d'évolution : classement en totalité des 6 communes ciblées par la demande.